Les bandes riveraines

La bande riveraine est constituée d'une bande de 10 à 15 mètres de largeur qui borde les lacs et les cours d'eau. Cette zone devrait être totalement recouverte de végétation naturelle et dépourvue d'infrastructures permanentes, sauf pour un accès de 5 mètres de largeur. **La bande riveraine est un milieu naturel, sensible et d'une grande valeur.**

Saviez-vous que les bandes riveraines sont des milieux très productifs où se trouve une grande diversité biologique ?

La végétation riveraine crée naturellement:

- Un bouclier contre l'érosion
- Un écran de protection contre le réchauffement de l'eau
- Un filtre contre la pollution de l'eau
- Un habitat pour la faune et la flore
- Un brise vent naturel.

Conseils pour restaurer votre bande riveraine :

Laisser tout simplement la nature suivre son cours. Par exemple, arrêter de tondre la pelouse dans cette zone et avec les années, les plantes herbacées, les arbustes et les arbres s'implanteront naturellement. Informez-vous auprès des professionnels de votre centre-jardin ou pépinière afin qu'ils vous recommandent les espèces végétales les mieux adaptées pour la revégétalisation de votre bande riveraine.

Saviez-vous que le milieu riverain fait partie du patrimoine collectif, même lorsqu'il se trouve sur une propriété privée ?

Quelles sont les principales sources de contamination de l'eau ?

- Les pesticides servant à entretenir la pelouse et les terrains de golf
- Les engrais chimiques tel que le phosphore
- Les installations septiques désuètes ou non conformes
- La perte du couvert forestier accélère la fonte des neiges et le ruissellement de l'eau.

Saviez-vous que le phosphore est l'ennemi numéro 1 des lacs et des cours d'eau ? En trop grande quantité, il favorise la prolifération excessive des plantes aquatiques et des cyanobactéries qui consomment tout l'oxygène si essentiel à la faune.

La Loi sur la qualité de l'environnement, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le Règlement sur les habitats fauniques et la Loi sur les pêches ne sont que quelques-unes des lois qui veillent à la préservation du milieu riverain. Renseignez-vous auprès de la MRC afin de vérifier la légalité des actions que vous entreprenez près de la rive.

Au quotidien

Saviez-vous que l'eau recouvre la majeure partie du globe ? Cependant, on estime que moins de 1 % de l'eau pésente sur Terre est de l'eau douce exploitable pour les activités humaines. De plus, elle est bien souvent gaspillée et polluée du fait des usages domestiques, agricoles et industriels.

Quelques trucs pour économiser l'eau

- Ne pas laisser couler l'eau lorsque l'on fait la vaisselle.
- Mettre un pichet d'eau potable au réfrigérateur pour boire une eau toujours fraîche.
- Éviter de faire toute la lessive le samedi, étalez le travail sur toute la semaine.
- Démarrer le lave-vaisselle uniquement lorsqu'il est plein.
- Installer des régulateurs de débits d'eau.
- Arroser les plantes avec l'eau de rinçage des légumes.
- Récupérer, stocker et utiliser l'eau de pluie pour les usages non alimentaires (entretien de la maison, lavage des véhicules, arrosage des plantes).
- Prendre une douche à la place d'un bain car il consomme 5 fois plus d'eau.

La pollution de l'eau résulte de l'ajout, dans un écosystème, d'une substance qui en modifie son équilibre, en change sa qualité, son aspect esthétique et son utilisation à des fins humaines. L'agent polluant peut être d'origine physique, chimique ou biologique.

Penser à nos environnements... c'est écoGRAND !

Quelques conseils pour éviter de polluer l'eau :

- Éviter les engrais chimiques, opter plutôt pour des engrais biologiques.
- Choisir des détergents écologiques, sans phosphate et sans colorant.
- Ne pas jeter pas dans la poubelle, ni dans l'évier ou la toilette vos résidus domestiques dangereux. Non seulement ils polluent énormément, mais plusieurs de ces résidus sont recyclables ou réutilisables. Les apporter plutôt dans un lieu de dépôt municipal.

L'eau, c'est une ressource vitale du patrimoine humain qu'il faut protéger, une ressource qui nous a vus naître comme espèce et sans laquelle nous ne saurions vivre longtemps.

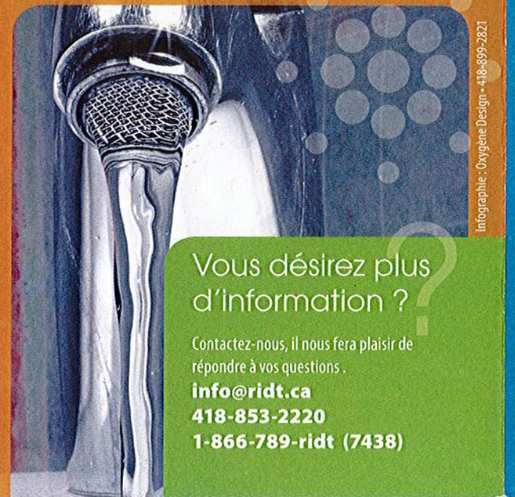

Infographie : Oxygène Design - 418-899-2821

Vous désirez plus d'information ?

Contactez-nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

info@ridt.ca
418-853-2220
1-866-789-ridt (7438)

Installations septiques | Entretien et conseils
Bandes riveraines | Une nature à protéger
Au quotidien | Réduire notre consommation d'eau

Notre eau, notre richesse

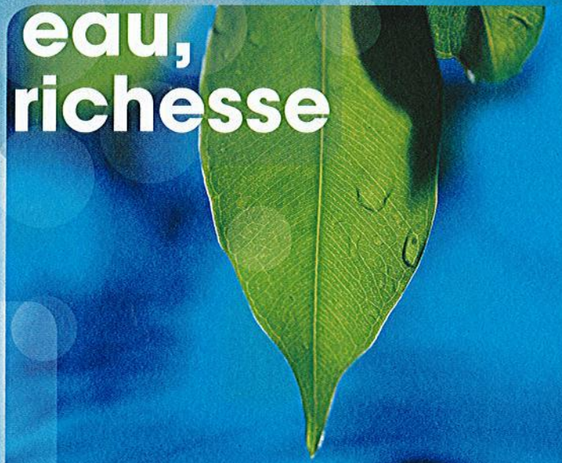

Des actions concrètes pour assurer la pérennité de nos cours d'eau

Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata

Témiscouata Voir GRAND

À l'été 2007, des cyanobactéries ont été observées dans plusieurs lacs du Québec. Mais d'où proviennent-elles ?

Elles proviennent des eaux de ruissellement, des eaux usées industrielles, du lessivage des terres cultivées et des eaux usées qui s'écoulent des installations septiques désuètes. Elles se développent dans les eaux peu profondes, tièdes, calmes ou immobiles et riches en nutriments (azote/phosphore) comme certains milieux aquatiques dégradés par les activités humaines. En trop grande quantité, les cyanobactéries étouffent la faune et la flore et contaminent l'eau. On peut toutefois réduire l'apparition et l'intensité des proliférations de cyanobactéries en réduisant ou en éliminant l'apport d'éléments nutritifs dans les cours d'eau. La protection de l'eau, c'est l'affaire de tous les témiscouatainEs !

Nos actions pour assurer la qualité de nos lacs et cours d'eau

L'ensemble des municipalités de la MRC de Témiscouata a mandaté la RIDT afin de :

1. Procéder à la vidange systématique des boues de fosses septiques des résidences non desservies par un réseau d'égout.
2. Faire l'inventaire complet des installations septiques du territoire afin de déceler les cas de rendement déficient.
3. Faire un cônstat de l'état des bandes riveraines au Témiscouata.
4. Sensibiliser et informer les propriétaires aux normes en vigueur concernant les installations septiques et les bandes riveraines.
5. Assister les municipalités dans le développement d'une stratégie d'application uniforme du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8).
6. Régionaliser le service de cueillette et de traitement des boues de fosses septiques.

Notre objectif, avec l'aide des citoyenNEs, est de contrôler la pression exercée sur les eaux de surface et les eaux souterraines en vue d'assurer la pérennité de ces milieux et des usages qu'ils permettent.

Cyanobactéries

Les Cyanobactéries ou algues bleu-vert sont des plantes microscopiques qui existent depuis plus de deux milliards d'années. Elles sont naturellement présentes dans tous les plans d'eau et peuvent être néfastes lorsqu'elles sont trop abondantes. On les appelle aussi écume d'étang, écume bleue ou fleurs d'eau.

Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata

Vous désirez plus d'information ?

Contactez-nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions .

info@ridt.ca
418-853-2220
1-866-789-ridt (7438)

Les installations septiques

Lorsque vous videz l'évier ou tirez la chasse d'eau de la toilette, savez-vous où va l'eau? Si vous habitez en ville, les eaux usées sont acheminées vers le réseau d'égout municipal, pour aboutir à la station d'épuration. Si vous habitez dans une zone rurale ou une petite collectivité, vous faites probablement partie du quart des Canadiens dont les eaux usées sont traitées par une installation septique.

Comment fonctionne mon installation septique?

Lorsqu'elle fonctionne bien, l'installation septique reçoit toutes les eaux usées produites dans une résidence et les traite suffisamment pour que l'effluent (l'eau qui en sort) soit sans danger pour l'environnement (eau souterraine et eau de surface). Une installation septique est constituée d'une fosse septique et d'un sol filtrant appelé élément épurateur.

La fosse septique

La fosse septique est un contenant étanche en béton ou en polyéthylène qu'on enfouit dans le sol. Dans le passé, la fosse était parfois faite en acier ou en bois (si vous possédez une telle fosse, elle est sans doute rouillée ou pourrie et devra être remplacée). La fosse septique a pour but de séparer les solides des liquides et d'amorcer la décomposition des matières organiques présentes dans les eaux usées.

L'élément épurateur

Les eaux usées partiellement traitées par la fosse septique se déversent dans l'élément épurateur. L'élément épurateur se compose généralement d'un réseau de drains de distribution en plastique déposés dans du gravier et recouvert d'une couche de sol.

L'élément épurateur est un filtre aménagé à même le sol qui traite l'effluent de la fosse septique à l'aide de processus naturels. Les bactéries du sol qui se chargent du traitement ont besoin d'oxygène pour agir. C'est pourquoi l'élément épurateur doit être placé dans un sol non saturé d'eau. Il ne doit pas non plus être asphalté ou recouvert de pavés, d'un patio, d'une remise, etc.

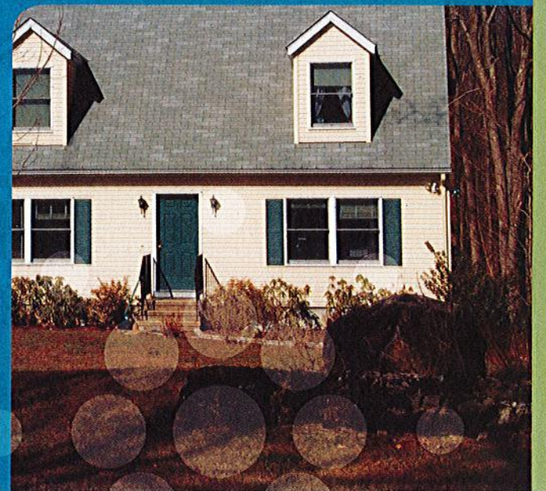

Que dois-je faire pour que mon installation septique continue de bien fonctionner ?

1-La vidange de ma fosse

Au Québec, les propriétaires de fosses septiques sont tenus de les faire vidanger à tous les deux ans, dans le cas d'une résidence occupée en permanence et à tous les quatre ans pour une résidence saisonnière, et ce, selon le Règlement Q-2, r.8.

Si on laisse les boues s'accumuler, elles finiront par se déverser dans l'élément épurateur et auront tôt fait de boucher les drains de distribution. Les eaux usées montent alors à la surface du sol ou, pire, sont refoulées à l'intérieur de la maison.

2-Ne pas jeter certaines substances dans les tuyaux

Les installations septiques ont besoin des micro-organismes pour la décomposition des déchets, il est donc important de ne pas les « **empoisonner** ». Peinture, solvant, décapant, dissolvant de vernis à ongles ou tout produit de nettoyage évacué dans les tuyaux peut tuer les bactéries qui décomposent les matières organiques. L'eau de Javel et les nettoyeurs de toilette peuvent être utilisés avec modération, toutefois, l'emploi excessif de désinfectants peut détruire les bonnes bactéries de la fosse septique.

Évitez de jeter dans l'installation septique des substances qui **ne se décomposent pas** : huiles et graisses, couches jetables, tampons et leur contenant, condoms, litière pour chats, matières plastiques, filtres à cigarette, marc de café, coquilles d'œuf et autres déchets de cuisine. Les broyeurs à déchets sont également à proscrire, à moins que la fosse septique ne soit conçue pour absorber le surplus d'eau et de matières associés à ces appareils.

3-Surveiller ma consommation d'eau

Si l'eau passe trop rapidement à travers l'installation, les solides n'auront pas le temps de se déposer au fond de la fosse avant que l'effluent n'atteigne l'élément épurateur.

Comment savoir s'il y a un problème dans mon installation septique?

- Le sol autour de la fosse septique et au-dessus de l'élément épurateur est spongieux.
- Les toilettes, douches et éviers refoulent ou prennent plus de temps à se vider.
- Des odeurs d'égout se dégagent parfois, surtout après la pluie.
- Un liquide gris ou noir apparaît à la surface du gazon ou est refoulé dans les appareils sanitaires de la maison.
- L'eau de la fosse septique atteint un niveau plus élevé que le conduit d'évacuation.

Que faire si mon installation septique a besoin de réparations ?

Communiquez avec la RIDT pour obtenir des conseils. Selon le cas, elle vous proposera des solutions ou vous référera à des personnes ressources.

Vous désirez plus d'information ?

Contactez-nous, il nous fera plaisir de répondre à vos questions .

info@ridt.ca
418-853-2220
1-866-789-ridt (7438)